

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

4 août 2006, Vol. 3, n° 31

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- Délivrance de permis
 - [LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

Avis de délivrance de permis *Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Contre la maladie ou les accidents
- Frais juridiques
- Garantie
- Maritime
- Responsabilité

Cette compagnie d'assurances est le résultat de la fusion intervenue le 1^{er} avril 2006 entre la COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ DU CANADA et LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA.

Le représentant principal au Québec est M^{me} Chantal Denommée de ING Canada Inc. dont l'établissement d'affaires est situé au 1611, Crémazie Est, 10^e étage, Montréal (Québec) H2M 2R9

Le siège de la compagnie est situé au 181 University Avenue, Suite 700, Toronto (Ontario) M5H 3M7.

Fait à Québec, le 19 juillet 2006

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier